

Réformer l'école, former des citoyen·nes ?

Par Christine Acheroy, chargée de recherche et de formation au CERE asbl

La réforme scolaire est en cours. Quels seront les impacts de sa mise en œuvre sur les enfants, en tant qu'individus et citoyen·nes? Dans cette analyse, nous abordons ces questions à partir d'un regard sur deux mesures adoptées dans l'enseignement maternel et primaire : la fin des repas gratuits et la question de la gratuité scolaire.

Réformer l'école ... *quid* des enfants ?

La réforme scolaire élaborée par le Ministère de l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers les décret-programmes votés entre 2024 et 2026¹ touche de nombreux aspects du système scolaire. Deux mesures adoptées dans l'enseignement maternel et primaire constituent le point de départ de notre réflexion quant à leur impact sur les enfants : la fin des repas gratuits et la question de la gratuité scolaire.

Des repas gratuits supprimés

Le décret du 19 octobre 2023 relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française est abrogé².

Ce décret de 2023, fondé sur « l'article 3 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement défini au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque

¹ Décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture D. 11-12-2024

<https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/52887>

Décret-programme du 16-07-2025

<https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/53604>

Décret-programme du 17-12-2025

<https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/53841>

Décret-programme du 05-06-2026

https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/circulaires/2026-06/53241_0000.pdf

² Décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l'enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires. D. 17-12-2025. Chapitre 5, article 10.

élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité³ », visait les écoles à indice socio-économique faible⁴. Un montant de 3,70 euros était ainsi octroyé par repas complet servi quotidiennement à chaque enfant, ainsi qu'un montant forfaitaire annuel de 40 euros par enfant régulièrement inscrit à la cantine scolaire, affecté à du matériel ou du personnel liés à l'octroi de ces repas complets.

Ainsi, par exemple, durant l'année scolaire 2025-2026, 55 288 enfants ont bénéficié de ces repas chauds à l'école⁵. Cette mesure n'est donc pas anodine, car 4 enfants sur 10 grandissent dans la pauvreté à Bruxelles et 1 sur 4 en Wallonie⁶.

Que vont sentir et penser ces enfants, à la rentrée scolaire, lorsqu'ils ne recevront plus de repas chauds ? Que ressentent-ils dans notre monde de surabondance ? Que vont-ils manger ? Qu'advient-il de leur santé, leur bien-être, leurs apprentissages, leur présence et leur rapport à l'école et aux enseignants ?

- la santé et le bien-être

« Il va de nouveau y avoir des enfants qui, l'après-midi, vont penser, qu'en fait, ils ont faim⁷ », nous dit un directeur d'école. Et d'ajouter : « ils n'ont rien comme collation, ou ils n'ont que du sucre [...] ». Car les familles en situation de précarité achètent des aliments bon marché, de piètre qualité nutritionnelle. « Ils mangent ce que l'on trouve dans les hard-discount, dans les bas des rayons [...] Ce ne sont pas de vrais fruits, ce ne sont pas de vrais légumes, ce n'est pas de la vraie viande⁸... ».

Or, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité ne couvre pas les besoins physiologiques de l'enfant. Par conséquent son développement physique risque d'être entravé. À plus long terme, les mauvaises habitudes alimentaires augmentent le risque de surpoids, de diabète et autres maladies...

- les apprentissages

Un enfant peut-il apprendre lorsqu'il a faim ? Comment apprendre lorsque les besoins de base ne sont pas respectés ? Que propose la réforme pour aider les familles et permettre que *chaque* enfant puisse développer ses acquis et son parcours scolaire ? Car,

³ Décret relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française D. 19-10-2023. Article 2.

⁴ Les écoles notées de 1 à 5, 1 étant l'indice socio-économique indiquant la plus grande précarité.

⁵ MESROURI, Jawad, 2025. « Plus de 55.000 enfants seront-ils privés de repas complets à l'école ? ». RTBF. 1^{er} décembre 2025. <https://www.rtb.be/article/plus-de-55-000-enfants-seront-ils-prives-de-repas-complets-a-l-ecole-11640014>

⁶ <https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/le-plaidoyer-sur-divers-themes-politiques/la-pauvrete-infantile>

Plus d'infos à ce sujet : ACHEROY, Christine, 2025. « Accord de Pâques : et les enfants ? ». Centre d'Expertise et de Ressources pour l'enfance CERE asbl. 28 mai 2025.

<https://www.cere-asbl.be/publications/accords-de-paques-et-les-enfants/>

Rappelons que la Belgique a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), s'engageant, dans toutes les décisions qui concernent les enfants, à ce que leur intérêt supérieur soit une considération primordiale, ainsi qu'à leur assurer la protection et les soins nécessaires à leur bien-être [...]. La Belgique s'est également engagée envers la Garantie européenne pour l'enfance qui précise que : « Aux fins de garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif et gratuit à des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance de qualité, à une scolarisation ainsi qu'aux activités périscolaires, [...] il est recommandé aux États membres : [...] de fournir au moins un repas sain par jour d'école ». Garantie européenne pour l'enfance. Union européenne. 22 juin 2021, L 223/20.

⁷ Entretien avec un directeur d'école. Bruxelles, 10 juillet 2026.

⁸ Entretien avec un directeur d'école. Bruxelles, 10 juillet 2026.

un des points qui a permis que les résultats augmentent ce sont les repas chauds gratuits [...] L'enfant, on est sûr qu'il a mangé sainement, on est sûr qu'il a mangé à sa faim, donc on est sûr que l'après-midi, il peut penser au travail scolaire et pas à autre chose⁹.

Et donc, quels vont être les résultats scolaires de ces enfants ? À quels parcours scolaires vont-ils pouvoir accéder ? À quels parcours de vie ?

- la présence à l'école :

Pour de nombreuses familles en situation de précarité, l'accès à un repas chaud quotidien constitue une incitation à la scolarisation des enfants à l'école maternelle – non obligatoire :

quand on a mis les repas chauds gratuits en maternelle, on est passé de plus ou moins 60 % d'élèves présents à 80 % d'élèves présents et là on est même à 90 %¹⁰.

Le risque est donc de voir un certain nombre de jeunes enfants privés d'école. Or on sait que la petite enfance est un moment essentiel dans le développement de l'enfant et que l'école a un rôle important à jouer à ce propos lorsque le contexte de vie familiale ne peut offrir un environnement favorable à ce développement :

Les acquis qui précèdent l'entrée à l'école primaire sont essentiels. En effet, les recherches les plus récentes sur le développement du cerveau identifient la période de la petite enfance comme étant cruciale pour la croissance cognitive, sociale et émotionnelle. C'est pendant cette période que se mettent en place différents facteurs importants pour la réussite scolaire¹¹.

Il est donc probable que ces enfants, qui intégreront plus tard l'école, n'aient pas acquis certains apprentissages comme leurs pairs. Cela pose diverses questions relatives à la stigmatisation, aux difficultés potentielles dans leur parcours scolaire, à l'échec et au décrochage scolaire...

- la relation avec les parents :

Confrontées au fait de devoir donner un repas à leurs enfants les jours d'école, certaines familles vont devoir dévoiler leurs difficultés financières ; ce qui peut être embarrassant, voire humiliant. Par ailleurs, les situations de boîtes à tartines vides ou remplies d'aliments « à calories vides » – qui ne contiennent pas les nutriments dont le corps a besoin, comme les vitamines, les minéraux, les fibres ou les protéines – risquent de se multiplier, source de possibles tensions entre enseignants et parents¹².

Mais alors, comment l'enfant vivra-t-il ces tensions ? Quel impact un potentiel conflit de loyauté pourrait-il induire sur son envie d'aller à l'école et sur ses apprentissages ?

Une gratuité scolaire aux montants révisés

Une autre mesure adoptée par le gouvernement stipule que, à partir de l'année 2026, la dotation aux écoles ayant pour objet les fournitures scolaires sera basée sur les montants suivants :

⁹ Entretien avec un directeur d'école. Bruxelles, 10 juillet 2026.

¹⁰ Entretien avec un directeur d'école. Bruxelles, 10 juillet 2026.

¹¹ Voir *l'école maternelle en grand. Des compétences clés pour mieux prendre en compte la précarité et la diversité*. Fondation Roi Baudouin. Février 2019, p. 21.

¹² Entretien avec un directeur d'école. Bruxelles, 10 juillet 2026.

- a. pour l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé, le montant forfaitaire de 20,46 euros par élève. [...]
- b. pour l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé, le montant forfaitaire de 24,52 euros par élève. [...]
- A partir de l'année 2026, une subvention forfaitaire complémentaire de 54,2 EUR par élève est octroyée pour l'enseignement fondamental spécialisé. [...]¹³

Cette mesure modifie substantiellement les montants dédiés au matériel scolaire dont disposaient auparavant les écoles :

Avant on recevait pour un enfant de primaire 90 euros et un enfant de maternelle 70 euros. Maintenant on en reçoit 20 pour un enfant de maternelle et 25 pour un enfant de primaire. Ce qui coûte le plus cher c'est de mettre en place la gratuité scolaire. [...] Pour mettre en place la gratuité en 6^{ème} primaire, ce n'est pas comme en maternelle où on a besoin de pots de colle et de crayons. En 6^{ème} primaire, on a besoin d'un dictionnaire, d'une calculatrice, d'un compas... donc de matériel coûteux. [...]

Par conséquent,

Certaines écoles, à niveau socio-économique plus élevé, vont donner aux parents la liste officielle et la liste officielle. Donc si l'enfant veut venir avec tout son matériel, il pourra¹⁴.

Cela questionne l'égalité des chances. En effet, il est probable que certains enfants ne disposeront pas de tout le matériel scolaire nécessaire ou n'auront accès qu'à du matériel dégradé. Cela pourra avoir un impact négatif dans la réalisation des travaux et les apprentissages. Mais cela questionne également le « vivre ensemble » à l'école. Car, dans les écoles où des enfants pauvres côtoient des enfants plus aisés, les premiers risquent d'être stigmatisés. Mais aussi de sentir injuste et frustrant : « *le copain il a tous les trucs et moi je dois prendre le matériel qui traîne là, dans la classe, et qui est à moitié abîmé ou cassé¹⁵* ».

« *Parce qu'avec 25 euros, on n'achète rien...* », nous dit ce directeur d'école. Et d'ajouter :

un enfant qui a faim, un enfant qui a une institutrice de 65 ans épuisée, un enfant où l'école a dû choisir entre mettre le chauffage à 20 degrés ou acheter trois bics... Tout va avoir un impact non chiffrable sur les apprentissages et sur la réussite¹⁶.

Des enfants, des élèves, des citoyen·nes

Comme le met en exergue notre analyse, ces réformes génèrent de nombreuses questions en ce qui concerne le bien-être de l'enfant à l'école, mais aussi la réponse à ses besoins humains, à son épanouissement ou encore à son intégration sociale ; des critères faisant partie des missions de l'école.

¹³ Décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l'enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires

D. 17-12-2025. Chapitre 1, articles 1 et 2.

¹⁴ Entretien avec un directeur d'école. Bruxelles, 10 juillet 2026.

¹⁵ Entretien avec un directeur d'école. Bruxelles, 10 juillet 2026.

¹⁶ Entretien avec un directeur d'école. Bruxelles, 10 juillet 2026.

Dès lors, la réforme de l'enseignement permet-elle de répondre factuellement et réellement aux missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire définies dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire du 3 mai 2019, où nous pouvons relever notamment les objectifs suivants¹⁷:

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

De manière plus concrète et spécifique, les objectifs de l'école maternelle et primaire sont d'assurer les apprentissages des savoirs de base, d'éveil et de socialisation¹⁸. La « fonction sociale » de l'éducation vise à construire un socle commun incluant une pluralité de dimensions – sociale, culturelle, morale¹⁹... La citoyenneté qui se développe à travers elle est une citoyenneté d'appartenance²⁰. C'est pourquoi, à l'école, le « vivre ensemble » est important. On enseigne aux enfants le respect des conventions et les codes de conduite avec les autres. On attend d'eux, d'elles, qu'ils-elles apprennent à respecter les autres, les choses et leur environnement. On promeut les valeurs de coopération et de solidarité, et ce, avant même l'école maternelle, dès leur insertion dans un collectif comme un milieu d'accueil. Le Code de l'enseignement stipule à cet égard que la capacité de se développer comme citoyen se fait notamment via

le déploiement d'attitudes renforçant le sens collectif, le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et de sa différence, le respect des règles, le dialogue et la civilité²¹;

Mais pour que les enfants puissent adhérer pleinement à ces valeurs et aux règles de la société, ne doivent-ils-elles pas d'abord être intégrés, reconnus et traités avec bienveillance ? Lorsqu'un-e enfant ne va pas ou plus à l'école, ou lorsqu'à l'école, il-elle ne vit pas la solidarité, n'a pas accès aux mêmes ressources que d'autres... Pire, lorsque ses besoins de base ne sont pas satisfaits... quelle confiance pourra-t-il-elle développer envers ceux et celles qui représentent l'institution scolaire ? Quelle adhésion aux valeurs et codes sociaux pourra-t-il-elle développer ? Et quel sentiment d'appartenance pourra alors naître envers sa classe ou l'école ? Quelle citoyenneté sociale ? Avec quelles conséquences pour notre société et notre démocratie ?

Alors qu'un article récent de la journaliste Catherine Ernens met en évidence un système éducatif particulièrement inégalitaire en Communauté française²², notre analyse, nourrie de témoignages,

¹⁷ Fédération Wallonie-Bruxelles. Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Titre IV. Chapitre 1^{er}. Des missions prioritaires. P. 11.

https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/textes-normatifs/2026-08/49466_0058.pdf

¹⁸ Villes et Communes de Wallonie.

¹⁹ FORAY, Philippe, 2024. « Que signifie : « éduquer des citoyens » ? ». *Penser l'éducation* [En ligne]. 54 | 2024, 01 juin 2024. § 11. [Consulté le 25 août 2026.] Disponible à l'adresse :

<http://journals.openedition.org/pensereduc/2207>

²⁰ FORAY, 2024, § 11.

²¹ Fédération Wallonie-Bruxelles. Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Titre VII. Chapitre VI. Art. 1.7.6-3., p. 168.

²² ERNENS, Catherine, 2026. « École : Qu'est-ce qui cloche dans notre enseignement pour qu'il soit l'un des plus inégalitaires au monde ? ». *Moustique* [en ligne].

<https://www.moustique.be/notre-epoque/2026/08/29/quest-ce-qui-cloche-dans-notre-enseignement-pour-en-faire-lun-des-plus-inegalitaire-au-monde->

contribue, elle aussi, à alimenter la réflexion et à réagir face aux inégalités croissantes entre les enfants et à leurs conséquences, pour eux-mêmes et pour la société.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réformer l'école, former des citoyen·nes ? © 2026 par Christine Acheroy
est sous licence CC-BY-NC-ND 4.0.

[3ETHJ4YS4JAMPMKYWN4PY4FLNU/?fbclid=IwDGRzaAUCTVBjbGNrBQJNRXBkb2YBZXh0bgNhZW0CMTEAc3J0YwZhcHBfaWQMMzUwNjg1NTMxNzI](https://www.fedwallonibxl.be/fr/3ETHJ4YS4JAMPMKYWN4PY4FLNU/?fbclid=IwDGRzaAUCTVBjbGNrBQJNRXBkb2YBZXh0bgNhZW0CMTEAc3J0YwZhcHBfaWQMMzUwNjg1NTMxNzI)